

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1955

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention avec la commune de Lissieu pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale pour les années 2011-2014

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muët, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Brailard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1955**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu -
Convention avec la commune de Lissieu pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité
hivernale pour les années 2011-2014**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2011, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'extension du périmètre communautaire, emporte le transfert de la compétence voirie et, en particulier, de son entretien.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon, en application de l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales, confie par convention le service de nettoyage et de viabilité hivernale à la commune de Lissieu. Cette convention serait établie à titre expérimental pour une durée de quatre ans de 2011 à 2014.

Les attributions relevant de la Communauté urbaine de Lyon et dont le service serait confié à la commune de Lissieu sont les suivantes :

- le nettoyage des espaces et voiries en lien avec leur sécurité et leur salubrité,
- le déneigement des espaces et voiries en lien avec la sécurité des déplacements,
- la maîtrise des végétaux en lien avec la sécurité des déplacements,
- le nettoyage des corbeilles de propreté,
- l'évacuation et le traitement de tous les déchets collectés.

La participation financière de la Communauté urbaine de Lyon correspondrait au coût de réalisation du nettoyage et de la viabilité hivernale tel qu'il a été évalué par la commission locale d'évaluation des transferts de charge soit 160 823 € TTC répartis de la façon suivante :

- fonctionnement - nettoyage : 97 760 € TTC,
- fonctionnement - viabilité hivernale : 56 586 € TTC,
- investissement - nettoyage et viabilité hivernale : 6 477 € TTC.

En conséquence, la Communauté urbaine de Lyon verserait une contribution annuelle non révisable de 160 823 € TTC à la commune de Lissieu ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 8 décembre 2010 ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention d'exploitation de service nettoyage et viabilité hivernale pour un montant annuel de 160 823 € à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Lissieu pour les années 2011-2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et suivants - compte 628 750 - fonction 813.

4° - Dit que ces dispositions seront appliquées au vu des arrêtés préfectoraux à intervenir dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.